

Compte rendu sommaire
Réunion du Comité Syndical
Séance du 19 octobre 2022

Date de convocation : 13 octobre 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 20
Présents : 11
Ayant donné procuration : 1
Absents excusés : 5
Absents : 3

L'an DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le DIX-NEUF du mois d'OCTOBRE, à 16h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents : Mme ROUSSEAU, MM. BOLTZ, CORRADI, DOS SANTOS, FOURNIER, FREYBURGER, HEISER, MATELIC, ROVIERO, TURCK et WILLAUME.

Membre absent ayant donné procuration : M. QUEUNIEZ à M. FREYBURGER

Absents excusés : Mme ROMILLY, MM. ABATE, MEIGNEL, MULLER et NOBILE.

Absents : MM. MUNIER, OCTAVE et SADOCCO.

Le **Président** ouvre la séance, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 juillet 2022

Le **Président** demande au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 juillet 2022, et le cas échéant s'il y a des remarques.

Le Comité syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 13 juillet 2022.**

Délibération 2022-17 - AMÉNAGEMENT DU SITE DES PORTES DE L'ORNE AMONT - AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU PAPP – MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

- Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des abords du Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets (zone événementielle extérieure) au Bureau d'Études ARTELIA – Agence de Schiltigheim – 21, rue de la Haye à SCHILTIGHEIM (67300), pour un montant de 37 734,00 € HT,
 - Et AUTORISE le Président à signer le marché subséquent à passer dans le cadre de l'accord cadre « mission de management de projet ».

Délibération 2022-18 - AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU PÔLE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS (TIERS-LIEU EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT) AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT

- Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE de créer une autorisation de programme relative à l'aménagement des abords du « Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets » (Tiers-lieu en faveur de l'entrepreneuriat), conformément au tableau récapitulatif annexé.

Délibération 2022-19 - BUDGET 2022 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - APPROBATION.

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 2 au Budget Principal 2022, qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :
 - o SECTION DE FONCTIONNEMENT : 2.520,00 €
 - o SECTION D'INVESTISSEMENT : 156.324,36 €

Délibération 2022-20 - SOLLICITATION D'UNE AVANCE FINANCIERE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE.

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de solliciter une avance financière de 24 000 € auprès de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle afin d'assurer l'équilibre des dépenses d'investissement prévues dans la décision modificative n° 2 du Budget 2022.

Délibération 2022-21 - PONT DE VITRY-SUR-ORNE – PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC RÉALISÉ PAR LE BUREAU D'ÉTUDES ARTELIA

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'étudier plus en détails le diagnostic du Pont de Vitry-sur-Orne réalisé par le Bureau d'Études ARTELIA, et de prendre les décisions relatives à l'opération de réalisation des travaux de réfection de cet ouvrage lors d'un prochain Comité Syndical.

Délibération 2022-22 - PISTE CYCLABLE ROMBAS - AMNÉVILLE (RD8 – RUE DE L'USINE) PRÉSENTATION DES SOLUTIONS DE CONTINUITÉ DE LA PISTE.

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de retenir la 2^{ème} solution proposée par le Bureau d'Études « ARTELIA » (piste cyclable vers l'intérieur et non le long de la route départementale) dans le cadre du prolongement de la piste cyclable Rombas - Amnéville (RD 8 – rue de l'Usine).

Délibération 2022-23 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU BATIMENT « ÉNERGIE » (POLE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS) – MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE - DEMANDE DE REVALORISATION DES HONORAIRES DU GROUPEMENT KAPAA / ARTELIA / YAD

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CHARGE le Président d'entamer des négociations avec le groupement de Bureaux d'Études KAPAA / ARTELIA / YAD, afin de trouver un accord sur le montant de la revalorisation de leurs honoraires à environ 50 % de la demande présentée.

Délibération 2022-24 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU BATIMENT « ENERGIE » (POLE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS – MISSION « OPC » - DEMANDE DE REVALORISATION DES HONORAIRES DU BUREAU D'ETUDES ARTELIA

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CHARGE le Président d'entamer des négociations avec le Bureau d'Études ARTELIA, afin de trouver un accord sur le montant de la revalorisation de ses honoraires à environ 50 % de la demande présentée.

Délibération 2022-25 - SITE DES « PORTES DE L'ORNE AMONT » - CONVENTION FONCIERE PASSÉE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU GRAND EST – AVENANT N° 4

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de signer un avenant n° 4 à la convention foncière passée avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est ayant pour objet de redéfinir le périmètre opérationnel de l'opération de réhabilitation du site des Portes de l'Orne Amont, étant précisé :
 - o que les emprises comprises dans le périmètre opérationnel de l'opération sont portées à environ 180 ha,
 - o que le montant de l'enveloppe prévisionnelle globale affectée à cette opération est porté à 3.500.000 € HT,
 - o que, dans l'éventualité d'un dépassement de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération telle que définie ci-avant, l'EPFGE informera la communauté de communes et le Syndicat mixte afin de recueillir leur accord exprès pour la prise en charge des dépenses correspondantes. Cette augmentation de l'enveloppe donnera lieu à un avenant à la présente convention.
- Et AUTORISE le Président à signer cet avenant.

Délibération 2022-26 - SITE DES « PORTES DE L'ORNE AMONT » – BATIMENT DIT « DES SYNDICATS » (MAISON DU PROJET) – CONVENTION PASSÉE ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE ET LE SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET D'AMÉNAGEMENT DES PORTES DE L'ORNE – AVENANT DE PROLONGATION

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de signer un avenant de prolongation, pour une durée de 5 ans, à la convention passée le 13 novembre 2015 entre le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine en vue de la réhabilitation du « Bâtiment des Syndicats »,
- Et AUTORISE le Président à signer l'avenant à passer à cet effet.

Délibération 2022-27 - AMÉNAGEMENT DU SITE DES « PORTES DE L'ORNE AMONT » - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU BATIMENT ÉNERGIE (POLE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS) - CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DE TRAVAUX PASSÉE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU GRAND EST AVENANT N° 4

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de signer un avenant n° 4 à la convention de maîtrise et de travaux pour la requalification du bâtiment « Energie » avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est, afin d'augmenter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux de 2.360.000 € TTC, financé comme suit :
 - o Pour l'EPFGE à hauteur de 80 %, soit 1.888.000 € TTC,
 - o Pour le SMEAPO à hauteur de 20 %, soit 472.000 € TTC
- Et Autorise le Président à signer cet avenant.

Délibération 2022-28 - LE CAP'ORNE (MAISON DU PROJET) – REGLEMENT INTERIEUR - ADOPTION

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le règlement intérieur du Cap'Orne (Maison du Projet),
- DONNE pouvoir au Président pour le compléter par des chartes et règlements spécifiques à chaque espace (règlement de mise à disposition de l'amphithéâtre, de l'espace séminaire, de l'espace atelier, règlement d'utilisation du coworking,...).

Délibération 2022-29 - LE CAP'ORNE (MAISON DU PROJET) - DÉTERMINATION DU MONTANT DES REDEVANCE D'OCCUPATION DES LOCAUX

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de fixer les conditions tarifaires de mise à disposition des différents espaces de la Maison du Projet, comme suit, étant précisé que les espaces pourront gracieusement être mis à disposition, sur décision du Président, aux organismes publics partenaires du SMEAPO, de la CCPOM, et de la CCRM, ainsi que les organismes d'utilité public et assimilé :

Tarifs de l'Amphithéâtre (105 places) :

	Périmètre SMEAPO (CCPOM-CCRM)		Hors périmètre SMEAPO (CCPOM-CCRM)	
	journée	1/2 journée	journée	1/2 journée
Entreprises	487,5 €	292,5 €	650 €	390 €
Associations	390 €	234 €	520 €	312 €
Caution	500 €			

Tarifs de l'espace séminaire :

	Périmètre SMEAPO (CCPOM-CCRM)		Hors périmètre SMEAPO (CCPOM-CCRM)	
	journée	1/2 journée	journée	1/2 journée
Entreprises	225 €	135 €	300 €	180 €
Associations	180 €	108 €	240 €	144 €
Caution	500 €			

Tarifs de l'espace atelier + cuisine :

	Périmètre SMEAPO (CCPOM-CCRM)		Hors périmètre SMEAPO (CCPOM-CCRM)	
	journée	1/2 journée	journée	1/2 journée
Entreprises	120 €	72 €	160 €	96 €
Associations	96 €	46,08 €	128 €	76,80 €
Caution	250 €			

Tarifs de l'espace coworking + espace bar (hors période d'ouverture aux coworkeurs) :

	Périmètre SMEAPO (CCPOM-CCRM)		Hors périmètre SMEAPO (CCPOM-CCRM)	
	journée	1/2 journée	journée	1/2 journée
Entreprises	142,50 €	85,50 €	190 €	114 €
Associations	114 €	68,40 €	152 €	91,20 €
Caution	250 €			

**Délibération 2022-30 - LE CAP'ORNE (MAISON DU PROJET) – ESPACE DE COWORKING – DÉTERMINATION
DU COUT D'UTILISATION DES POSTES DE TRAVAIL**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

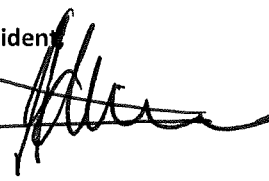

- FIXE les tarifs pour l'utilisation de l'espace de coworking du Cap'Orne, comme suit :

Tarif plein		Tarif réduit (étudiants)	
Forfait mensuel - accès illimité	carte 10 entrées	Forfait mensuel - accès illimité	carte 10 entrées
20,00 €	20,00 €	10,00 €	10,00 €

COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Le Comité Syndical PREND ACTE des décisions que le Président a été appelé à prendre conformément à la délibération du 22 septembre 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17h20.


Le Président

Lionel FOURNIER